

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO) ET SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL (PAS) DE RÉCUPÉRATION DES BOIS TOUCHÉS PAR LE FEU N° 344

Unités d'aménagement : 026-61, 026-62, 026-64, 026-66, 085-51, 087-51,
087-62 et 087-63

Consultation publique tenue du 3 au 27 juin 2024

25 septembre 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

La Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec tient à remercier les utilisateurs et utilisatrices de la forêt qui ont participé à cette consultation publique. Nous vous sommes très reconnaissants de votre collaboration qui contribue à une cohabitation harmonieuse en forêt. Nous tenons également à remercier le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour sa collaboration à la rédaction du rapport de consultation.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Courriel : nord-du-quebecforet@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Laval Gaudreault, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2008

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN (PDF) : 978-2-550-98940-0 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE	2
Cadre légal	2
Objectifs de la consultation.....	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible.....	3
Bilan de la participation	3
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER.....	4
CONCLUSION.....	8
ANNEXES	9
Annonce de la tenue de la consultation	9
Avis public et activité d'information tenue.....	10

Liste des abréviations et des sigles

BFEC	Bureau du Forestier en chef
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CR	Coupes de régénération
CRV	Coupes à rétention variable
FHVC	Forêts de haute valeur pour la conservation
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAS	Plan d'aménagement spécial
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement

Pour connaître les différents **concepts forestiers** et le **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relève la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Celui-ci intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Le Ministère a mandaté le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, organisme responsable de la mise en place des TLGIRT, pour l'appuyer dans l'organisation des consultations publiques.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

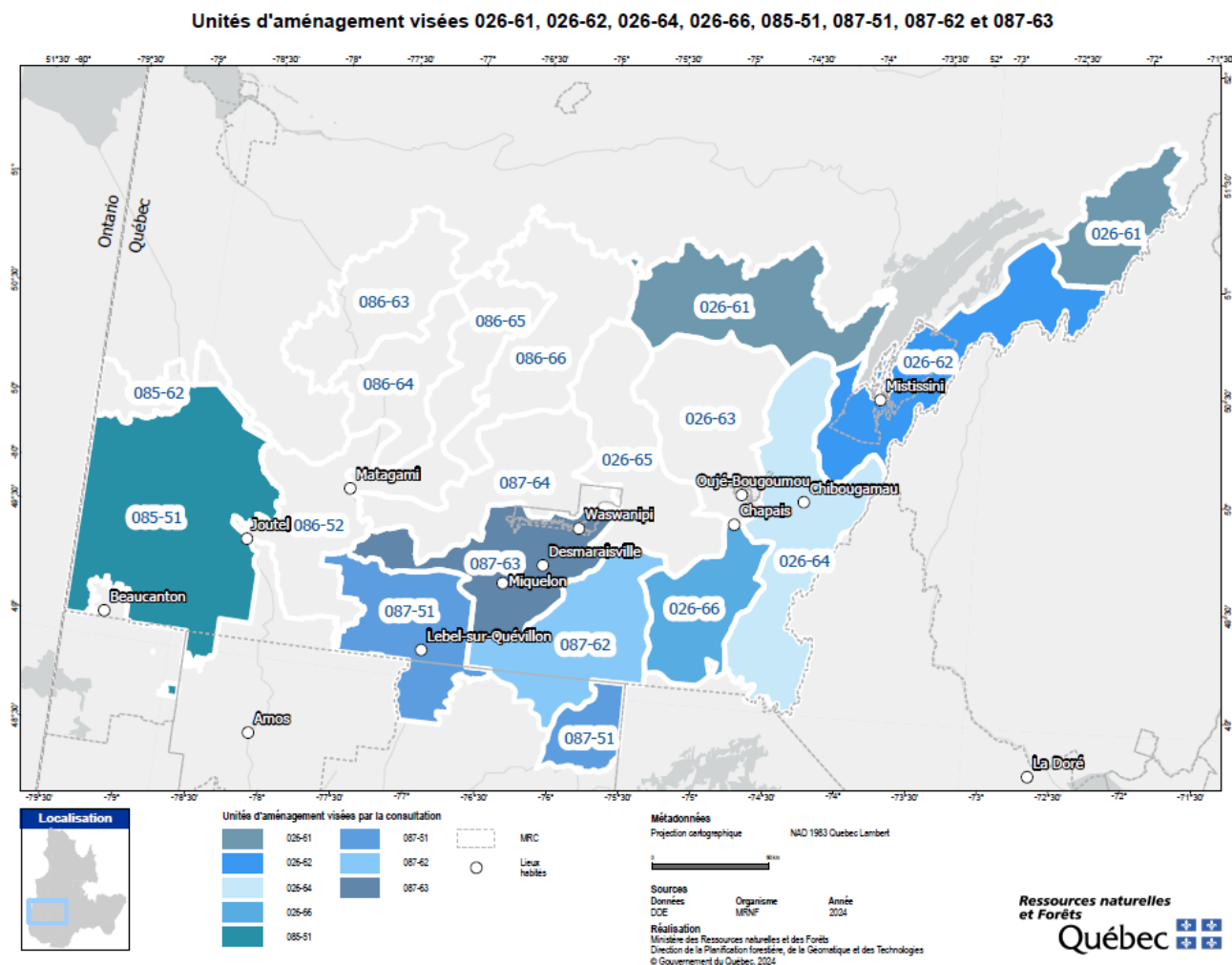
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ou à la ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 3 au 27 juin 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) 026-61, 026-62, 026-64, 026-66 et 085-51 et sur le plan d'aménagement spécial (PAS) de récupération des bois affectés par le feu 344 des unités d'aménagement 087-51, 087-62 et 087-63.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait situer sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les trouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Carte des consultations antérieures](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Au cours de la présente consultation publique, 9 personnes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 10 commentaires ont été reçus, dont 1 formulé par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 – Nombre de personnes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
026-66	2	0	2	20
084-62/087-51	1	0	1	10
085-51	4	1	5	50
087-51	2	0	2	20
Toutes les UA	9	1	10	100

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de simplifier le suivi, le Ministère a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus sous la forme d'un tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information et met en évidence l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi au lectorat de prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus et résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Nettoyage et scarification	Villégiateur	Demande de nettoyer et de scarifier les bûches, les andains et les souches renversées après les feux de forêt de 2023.	L'aménagement des lignes d'arrêt mécanisées est sous la responsabilité du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Concernant les parterres de coupe près des villégiateurs, les besoins de préparation de terrain et de reboisement sont analysés. Une première rencontre a été tenue avec le représentant des villégiateurs pour discuter des solutions possibles.	026-66
Réfection de chemins et localisation des travaux	Pourvoyeur	Le pourvoyeur s'oppose à la réfection des chemins autour du lac dans les secteurs ciblés et demande qu'il n'y ait aucuns travaux dans la zone de la pourvoirie et que l'inaccessibilité au lac soit maintenue.	Une première rencontre a eu lieu entre les responsables de la planification forestière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les représentants et représentantes de la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ). Ainsi, les démarches pour convenir avec la FPQ des mesures d'harmonisation à mettre en place sont en cours.	026-66
Travaux	Villégiateur	Le villégiateur désire savoir si l'aire protégée qui a été brûlée sera remise en production ou laissée telle quelle.	Lorsqu'un feu se produit dans des aires protégées, aucune remise en production n'est effectuée, et ce sont les processus naturels qui régissent la suite des choses.	084-62 087-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Citoyen	Le citoyen demande d'être concerté et avisé advenant que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) décident de mettre du gravier pour le chemin au lieu de faire un chemin d'hiver comme prévu lors d'une discussion.	Afin d'assurer la remise en production, la classe de chemin prévue dans la planification était de classe 5. Cette classe de chemin peut être une mise en forme sans gravier, mais le chemin doit être carrossable dans des conditions normales. Le MRNF communiquera avec le citoyen afin de l'informer.	085-51
Type de traitement sylvicole (coupe, éclaircie, etc.)	Citoyen	Le citoyen demande de respecter les sentiers dans le secteur. Des coordonnées GPS seront envoyées au MRNF.	Le MRNF pourra tenir compte des sentiers pour la remise en production. Ainsi, un courriel a été envoyé au participant afin de lui demander de fournir au MRNF la localisation des sentiers au plus tard le 31 octobre 2024.	085-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Période de réalisation des travaux	Regroupement d'utilisateurs et d'utilisatrices	Le regroupement d'utilisateurs et d'utilisatrices demande de respecter les sentiers dans le secteur. Des coordonnées GPS seront envoyées au MRNF.	Le MRNF pourra tenir compte des sentiers pour la remise en production. Ainsi, un courriel a été envoyé au participant afin de lui demander de fournir au MRNF la localisation des sentiers au plus tard le 31 octobre 2024.	085-51
Période de réalisation des travaux	Citoyen	Le citoyen demande de suspendre les travaux durant les périodes de chasse à l'ours du 15 mai au 30 juin et à l'original du 10 septembre au 15 octobre.	Les demandes opérationnelles ont été transmises à Rexforêt pour analyse. Un retour sera effectué auprès du citoyen par le MRNF.	085-51
Période de réalisation des travaux	Citoyen	Le citoyen demande que la protection des sentiers rubanés en bleu, non respectée lors de la coupe, le soit lors des prochains travaux.	Le MRNF pourra tenir compte des sentiers pour la remise en production. Ainsi, un courriel a été envoyé au participant afin de lui demander de fournir au MRNF la localisation des sentiers au plus tard le 31 octobre 2024.	085-51
Localisation des travaux et de la période de réalisation	Pourvoyeur	Le pourvoyeur demande de retirer l'assiette du plan de coupe afin de maintenir l'inaccessibilité au plan d'eau et de protéger les activités de la pourvoirie. Afin d'éviter que le secteur redevienne accessible, le pourvoyeur demande la réalisation des travaux en période hivernale avec des chemins d'hiver.	Le MRNF a avisé le pourvoyeur que bien que les blocs aient été prévus dans la planification initiale, après validation, il n'y aura pas de travaux dans ce secteur pour 2024-2025. Ce sera à évaluer pour les prochaines années.	087-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Localisation des travaux, type de traitement sylvicole (coupe, éclaircie, etc.), transport, protection et aspect visuel, infrastructure (chemins et ponts), période de réalisation des travaux et récupération des bois.	Villégiateur	Le villégiateur a des préoccupations par rapport aux feux de forêt et demande d'appliquer des modalités permettant d'atténuer les risques relatifs à ceux-ci. Le villégiateur demande la protection du sentier pédestre et du sentier de portage. De plus, il aimerait connaître la planification de la voirie et être informé sur la possibilité de procéder à une fermeture de chemin. Le villégiateur mentionne qu'il serait pratique de pouvoir formuler plusieurs préoccupations sans avoir à remplir le formulaire au complet et demande de consulter la PRAN.	Le MRNF a avisé le villégiateur que bien que les blocs aient été prévus dans la planification initiale, après validation, il n'y aura pas de travaux dans ce secteur pour 2024-2025. Ce sera à évaluer pour les prochaines années. Des travaux sont en cours au MRNF en vue d'apporter des améliorations au formulaire en ligne en lien avec cet élément. Des travaux sont en cours au MRNF pour convenir de la mise en ligne de la PRAN. D'ici à ce que le tout soit disponible, les couches des secteurs d'intervention potentiels des PAFIO consultés, figurant dans la carte interactive de la région 10, fournissent autant de détails que la PRAN et contiennent cinq années de planification forestière.	087-51

Conclusion

Dynamiques, les PAFIO présentent les emplacements qui ont le potentiel nécessaire à la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière relatifs au Nord-du-Québec, consultez le site Web du Ministère.

Des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées chaque année dans le but de recueillir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, consultez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une ou l'autre des unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Pour visualiser la planification forestière, consultez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le Ministère ou par l'organisme responsable, pour annoncer la consultation publique.

Tableau 3 – Moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	80 personnes	3 juin 2024
Avis public	Lectorat de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les UA	Lectorat du <i>Citoyen Abitibi-Est et Ouest</i> (44 447 exemplaires)	29 mai 2024
			Lectorat de <i>La Sentinelle</i> (2 500 exemplaires)	28 mai 2024
			Lectorat de la revue <i>Nation</i> (7 500 exemplaires)	31 mai 2024
Réseau social	Personnes abonnées à la page Facebook du Ministère	Page publique gérée par le Ministère	1 publication	3 juin 2024

Unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-64 et 026-66 :

Lundi 10 juin 2024 à partir de 18 h 30 – Chibougamau : salle du Conseil de l'Hôtel de ville (650, 3^e Rue)

Unité d'aménagement 085-51 :

Lundi 3 juin 2024 à partir de 18 h 30 – Beaucanton : local A de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff)

Unités d'aménagement 087-51, 087-62 et 087-63 :

Mardi 11 juin 2024 à partir de 18 h 30 – Lebel-sur-Quévillon : salle numéro 11 de l'Hôtel de ville (500, place Quévillon)

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

